



## AVIS PUBLIC

### Projet de règlement numéro 1795-016 modifiant le règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 9 juillet 2018, le conseil a adopté par résolution le projet de règlement numéro **1795-016** intitulé « **Règlement modifiant le règlement numéro 1795 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale** ».

Ce projet de règlement vise à modifier les dispositions concernant les garanties financières devant être déposées dans certains cas, retirer l'assujettissement aux PIIA de secteurs sur les rues du Docteur-Milot, Lespérance, des Lys, et Marie-Victorin et assujettir aux PIIA les constructions de bâtiment principal sur la rue des Asters à l'intérieur des zones 4-H-02 et 4-H-20. Il sera soumis à une séance de consultation publique qui aura lieu le lundi 13 août 2018, à 19 heures, à la salle du conseil, à la mairie de Saint-Eustache, située au 145, rue Saint-Louis.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet de règlement ne comporte aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté au Service du greffe, à la mairie de Saint-Eustache, pendant les heures normales de bureau.

Fait à Saint-Eustache, ce 10<sup>e</sup> jour de juillet 2018.

Le greffier,  
Mark Tourangeau